



Conseil Municipal du 13 Février 2023

PROCÈS-VERBAL

Le treize février deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, FERRIERE Bernadette, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, SIONNEAU Jacques, DANTHOIS Nicole, ROY Laëtitia, ETAVARD Michel, FAZILLEAU Christian, MALOSSE Christina, DIGUET Anne-Lise, ALVAREZ Déborah, GATARD Catherine et VIOLEAU Quentin.

Excusée : FAUCON Amélie.

Secrétaire de séance : FERRIERE Bernadette

Convocation : le 7 Février 2023

Publié le : 30 Mars 2023

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2022 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- **Subventions aux associations ;**
- **Avenant à la convention avec le CDG79 pour la mise à disposition de personnels intérimaires ;**
- **Acquisition de mobiliers urbains.**

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

Dépenses :

- Remplacement des filtres de la double-flux du Foyer pour 473,95€.
- Acquisition d'un aspirateur balai pour la salle l'Andrésienne pour un montant de 169€.
- Remplacement de la lampe du candélabre à détection automatique du point propre situé face à la salle l'Andrésienne. Devis de l'entreprise CETP : 1 361,06€ TTC

✓ **Subventions 2023 aux associations.**

ASSOCIATIONS	Montants votés
AAPPMA	100 €
ADMR	647 €
Amicale Don du Sang	100 €
Amitié andrésienne	150 €
ASAPA	100 €
ASSTEBAD	300 €
Comité des Fêtes	1 500 €
FNATH Cerizay	50 €
Groupement communal DCEC (FDGDON)	350 €
Haies Andrésiennes	3 762,60 €
Les P'tits doigts de l'Espoir	400 €
Palet club andrésien	400 €
Randonneurs pédestres du Cerizéen	50 €
Secours catholique Comité de	150 €

N'ont pas participé aux votes d'associations dont ils sont membres, les conseillers suivants : Bernadette Ferriere pour le secours catholique, Catherine Gatard pour les haies andrésiennes et Nicole Danthois pour les p'tits doigts de l'espoir.

Mauléon/Cerizay	
Sèvre Environnement	250 €
Sèvre & Puys	100 €
Société de Chasse	400 €
UNC-AFN Saint André Sur Sèvre	250 €
TOTAL	9 059,60€

Délibération :

Le conseil municipal :

- **VOTE** à l'unanimité les subventions présentées dans le tableau ci-dessus, proposées par la commission.

✓ **Avenant à la convention de mise à disposition de personnels avec le CDG 79**

Le Centre de gestion peut mettre à disposition des Communes adhérentes à ce service, des agents intérimaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

En 6 Juillet 1995, la Commune adhère au service intérimaire du centre de gestion des Deux-Sèvres moyennant une participation à hauteur 4.5% des salaires bruts des agents effectuant l'intérim.

Au 1er Janvier 2012, ce taux de participation diminue et passe à 4% (Avenant n° 1).

Aujourd'hui, le centre de gestion a décidé d'augmenter la participation, à compter du 1er Janvier 2023, à 4,5% des salaires bruts versés aux personnels intérimaires. Il convient en conséquence d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 correspondant.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ADOpte** l'avenant n°2 de la convention de mise à disposition des personnels intérimaires.

✓ **Acquisition de mobiliers urbains.**

Comme évoqué lors de précédents conseils municipaux, le Maire rappelle qu'un nouvel arrêt de bus commun aux 3 lignes (Lycée, collège et primaire) sera créé pour la rentrée prochaine. Par conséquent, il est proposé de faire l'acquisition d'un abribus.

Aussi, suite à la création du terrain de pétanque, Rue Marie Millasseau, il est proposé d'y installer une table de pique-nique.

Une consultation a été faite auprès de 3 fournisseurs.

Il est proposé de retenir la proposition la plus économique, émanant de la société « Leader collectivité » pour un montant total de 4 021,36 € HT (soit 4 825,63€ TTC).

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** l'acquisition de l'abribus et de la table de pique-nique
- **VALIDE** la proposition de « Leader collectivité » pour un montant de 4 021,36€ HT

COMMUNICATION DU MAIRE :

Les finances de la Commune : Une présentation synthétique des comptes est faite aux élus en amont du vote du budget 2023 et de l'approbation des comptes 2022 prévus au prochain conseil.

Affaire bornage judiciaire : Notre avocat nous informe que l'audience est reportée au 6 Avril. Sur proposition des élus, les parties se sont mises d'accord pour un bornage à frais communs, le partage des frais d'expertise liée à cette affaire et la replantation de haies par la partie adverse.

Fonds de concours de l'Agglo2b : Après une interruption, l'agglo2b renouvelle son dispositif « fonds de concours » auprès des petites Communes dans un premier temps, suivant les mêmes conditions. A savoir, 50% du reste à charge pour la Commune sur les dépenses d'investissement après déduction des subventions obtenues. La Commune de Saint-André-Sur-Sèvre pourra y prétendre pour un montant d'environ 42 000€ pour 2023.

Demande d'achat d'un locatif communal : Nous avons reçu en mairie, une demande d'un locataire qui sollicite l'acquisition du locatif communal qu'il occupe. En 2015 déjà 3 locatifs communaux ont été vendus, Impasse du Terrier. Pour rappel, la Commune détient actuellement 4 locatifs. L'accord à cette demande pourrait en engendrer d'autres. La Commune serait alors privée de ses recettes mensuelles. Les élus ne sont pas favorables, mais estiment qu'il serait intéressant de faire faire un Diagnostic de performance énergétique (DPE) pour pouvoir établir une programmation de travaux éventuels dans les prochaines années.

Chemins communaux : Il s'avère nécessaire de répertorier les chemins communaux qui traversent des parcelles agricoles des exploitants qui cessent leur activité afin que les acquéreurs puissent être informés de leur existences.

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

Une réunion à destination des présidents des associations de la Commune sera organisée le jeudi 16 Février à 20h30 à la salle du Foyer afin d'échanger sur les conditions d'utilisation des salles et conditions tarifaires de leurs mises à disposition.

Repas des séniors : il est prévu ce samedi 18 Février à 12h à la salle l'Andrésienne. Le rendez-vous des élus est fixé à 9h pour l'installation du mobilier et le dressage des tables.

COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :

/

COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

Le cimetière : Lors du conseil municipal du 15 Décembre, les élus ont validé d'enherber une partie du cimetière. A réception du premier devis, une offre est faite pour un test sur 2 allées ou bien un test sur 5 allées ainsi que les inter-tombes. Les élus décident d'opter pour la seconde option (test sur 5 allées + inter-tombes) sur la partie gauche du cimetière. Suivant cette volonté, des devis complémentaires vont être sollicités s'appuyant sur un même cahier des charges.

La séance est levée à 22H30.

Prochain conseil municipal : le Mardi 28 Mars 2023

Le Maire
Dany GRELLIER



La secrétaire de séance
FERRIERE Bernadette